

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
15 février 2023

PUBLIE LE : 21 FEV. 2023

Délibération n°230215-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le neuf février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2023

PRESENTS

**CHAMBOURCY
LE PORT-MARLY**

François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE
François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE
Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Jean-Bernard BISSON, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY

Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE

Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT

L'ETANG-LA-VILLE

Francine LAZARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE

Stéphane POUILLARD, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

Olivia FOUCAUD-ROYER, DELEGUEE SUPPLEANTE

Agnès BUSQUET, DELEGUEE TITULAIRE

Luc BESSETTES, DELEGUE SUPPLEANT

LE PORT-MARLY

Pascal SIMONNET, DELEGUE SUPPLEANT

Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT

LOUVECIENNES

Romarc LENOIR, DELEGUE SUPPLEANT

Christian PERSIAUX, DELEGUE TITULAIRE

Isabelle DE TONQUÉDEC, DELEGUEE TITULAIRE

Christine MERCURI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Murielle CHARLES-BERETTI, DELEGUEE SUPPLEANTE

MAREIL-MARLY

Lionel LIOTIER, DELEGUE TITULAIRE

Jean-Pierre THOMAS, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Carlos MONTES, DELEGUE SUPPLEANT

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT

Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : L'ETANG-LA-VILLE / LE PECQ / LOUVECIENNES

Assistaient à la séance :

Monsieur Mehdi BOUCHEMMAMA, Responsable du SIA

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées D'UNILYS

Nombre de communes	:	8
QUORUM	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20230221-230215-2-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie au Président par le comité syndical dans sa délibération en date du 23 juillet 2020.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n°2023-01

OBJET : PIS22N Assurances incendie accidents et risques divers Unilys 2023

Suite à la procédure PIS22H « assurances incendie accidents et risques divers » menée en appel d'offre ouvert conformément à l'article L2124-2 du code de la commande publique et ayant donné lieu à une infructuosité de tous les lots, constatée par la CAO du 12 décembre 2022, la procédure PIS22N « assurances incendie accidents et risques divers » a été menée sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article L2122-1 du code de la commande publique ;

Dans ce cadre, il a été décidé de confier à la société AXA France IARD, sa proposition étant économiquement avantageuse, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023, les prestations suivantes pour un montant TTC hors révision :

- Dommage aux biens 2023, contrat N°11035223104 montant 6 670,61 € ;
- Responsabilité civile 2023, contrat N°10141037704 montant 5 012,08 € ;
- Auto-mission collaborateurs 2023, contrat N°10185070904 montant 305,06 € ;
- Assurances barges 2023 6EH, contrat C0118360 montant : 795 € ;
- Assurances Barges 2023 3EH, contrat C0118359 montant : 708 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 17/02/2023

Transmis en préfecture et affiché le 21 FEV. 2023

Pour Extrait Conforme



Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal

Jean-Bernard BISSON
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20230221-230215-2-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023